

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.

A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 3.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 4 janvier.

Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance qui ouvre au ministre de la guerre un crédit supplémentaire de 2 millions 350,000 f. applicables au service des fourrages, et un crédit extraordinaire de 3 millions 387,000 f. pour dépenses non prévues au budget.

La division d'observation des Pyrénées y figure seule pour la somme de 1,450,000 f.

668,000 f. sont imputés aux frais extraordinaires des garnisons de Lyon et du Midi. — C'est payer un peu cher l'avantage d'être bien gardé.

« M. P. C. Corant, ancien rédacteur en chef de la *Gazette de Lyon* avant le 1^{er} août 1830, nous prie de faire connaître à nos lecteurs qu'il est complètement étranger à la publication du *Réparateur* et de tous les autres journaux qui s'impriment à Lyon. »

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, 4 janvier 1836.

Monsieur,

Permettez-moi, je vous prie, de déclarer, dans votre prochain numéro, que, depuis le 1^{er} de ce mois, je ne prends plus aucune part ni à la direction ni à la rédaction du *Censeur*.

Agréer, etc.

P. E. PRUDHON.

Un jeune homme s'est précipité hier par la fenêtre de l'appartement qu'il occupait, à un 4^e étage, sur la place Bellecour. On attribue cet acte aux suites d'une fièvre cérébrale.

Hier nous annoncions un vol de vases sacrés; aujourd'hui nous avons à en rapporter un d'une moindre importance, mais plus audacieux, ayant été commis en plein jour et sur la voie publique.

Trois ou quatre décroisseurs qui stationnaient ordinairement au coin de la rue Bât-d'Argent, ayant eu l'imprudence d'abandonner un moment leurs boîtes, ne les ont plus retrouvées à leur retour. On comprend combien est fâcheux pour eux la disparition de ces objets qui composent le seul élément de leur industrie.

Nous avons raconté hier l'incendie survenu dans l'imprimerie qui porte le nom de M. Rossary, et dont le propriétaire actuel est M. Dumoulin. Cet événement, malheureux en lui-même, a donné lieu à un trait de générosité que nous nous plaisons d'autant plus à signaler, qu'il ne part pas d'hommes auxquels le superflu de leurs richesses rend la générosité facile. Le lendemain de l'incendie, les ouvriers de M. Dumoulin sont allés le trouver et lui ont unanimement et spontanément offert de recomposer, sans rétribution aucune, les feuilles des ouvrages déjà tirés qui étaient devenues la proie des flammes. Une telle démarche peut se passer d'éloges. Hâtons-nous de dire que si elle fait honneur à l'élevation de sentiments des ouvriers de M. Dumoulin, elle n'est guère moins honorable pour cet industriel lui-même qui est redevable des témoignages d'affection qu'il a reçus dans cette circonstance à la manière toute paternelle dont il dirige son établissement, et à l'aménité qu'il sait mettre dans ses rapports avec les ouvriers qu'il emploie.

Parmi les ouvrages qui ont été détruits par l'incendie, il faut mettre en première ligne une livraison du beau *Virgile* polyglotte de M. Monfalcon, et la seconde partie de son *Code moral des ouvriers*.
(*Courrier de Lyon*.)

FEUILLETON.

ÉTRENNES PUÉRILES ET HONNÊTES.

En cet heureux jour de l'an, tout le monde donne des étrennes, excepté la liste civile qui se contente d'en recevoir.

Le *Charivari* veut aussi donner les siennes au pouvoir; et c'est d'autant plus généreux de sa part que jusqu'à présent le pouvoir lui a donné pour toutes étrennes de la prison, et pour tous bonbons des amendes.

Voici donc la liste des étrennes que le *Charivari* a fait déposer hier dans une foule de maisons bien connues, et conjointement avec la carte de visite aquarelle, dessinée par ses artistes ordinaires :

Chez M. Marmittonivet une lame de fer pouvant à la fois servir de broche à chat et de sabre de cavalerie. La carte de visite aquarelle représentait un saint Antoine avec son compagnon.

Chez M. de Broglie, un cotillon pour monsieur et des pantalons pour madame. La carte de visite aquarelle représentait la vignette de la chanson de Béranger :

Ta femme est une vertu ?

Ce soir tu seras battu !

Chez M. Persil, dont les fils poussent au parquet comme le foin dans la prairie, une aiguille que le Dictionnaire définit : « Instrument propre à faire avancer les fils. » La carte de visite aquarelle représentait une scène tirée de l'*Erreur d'un bon père*.

Chez M. Thiers, trente-six chandelles. La carte de visite aquarelle représentait la lune entre deux étoiles, avec cette épigraphe tirée du théâtre de Séraphin : « Voici le cadran solaire, etc. »

On lit dans le *Mercure Séguisien* :

Un assassinat a été commis dimanche, 20 décembre, dans la commune d'Andrézieux.

L'assassin, connu sous le sobriquet de *Coucou*, veuf et père de deux enfans, et la victime, le nommé Dumas, père de cinq enfans, habitaient la même maison, vivaient depuis long-temps en commun et dans les rapports de la meilleure intelligence et d'une étroite amitié.

Le dimanche, jour où le crime a été commis, la femme de Dumas se leva de grand matin pour aller entendre la messe à St-Just-sur-Loire. C'est pendant cette absence que Dumas a été assassiné. Sa femme trouva, à son retour, le meurtrier assis auprès du feu, seul, qui lui dit que son mari était parti à St-Etienne, pour la foire du lendemain.

Coucou avait caché à la hâte le cadavre dans l'écurie, sous de la paille. Le 21, au matin, bien avant jour, le meurtrier mit le corps de Dumas dans un char, y attela deux vaches, le recouvrit de paille et partit, disant qu'il allait chercher du charbon.

Il fut déposé le cadavre dans un chemin de traverse où il a été retrouvé. — Coucou est arrêté.

Le *Courrier du Midi* donne sur l'état de la température quelques détails qui ne sont point sans intérêt. Ne prenez pas ceci pour une nouvelle de pluie et de beau temps; il y va d'une branche importante de notre agriculture, de celle dont le revenu promptement réalisé amène seule une véritable aisance chez le cultivateur.

« Depuis les neiges du mois de novembre, la température n'a cessé de baisser graduellement jusqu'à plus de 6 degrés au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur; elle se maintient aujourd'hui dans les environs de ce point.

« Trois choses sont nouvelles pour nous dans ces froids, leur précocité, leur intensité graduelle, leur longue durée non interrompue. On ne leur impute encore aucun dégât dans la campagne, ce qu'il faut attribuer à la parfaite sécheresse de l'atmosphère et du sol. Dans notre territoire cependant les oliviers présentent un aspect aussi triste qu'inusité. On les dirait brûlés par le feu du ciel; la plupart se dépouillent de leur feuillage, symptôme de souffrance, dit-on, mais non de mort. Ce phénomène qu'on attribue aux premières neiges, plutôt qu'au froid actuel, disparaît insensiblement à mesure qu'on s'éloigne de notre territoire; et dans celui de Nîmes déjà rien de semblable n'a eu lieu: les oliviers s'y montrent aussi vivaces et aussi frais que d'ordinaire. Nous avons donc été beaucoup plus maltraités que nos proches voisins.

« Il est certain que la chute des feuilles est, pour les oliviers, un symptôme moins redoutable qu'on ne serait tenté de le croire. Néanmoins il est à peu près sûr que nous n'aurons pas de récolte l'année prochaine, celle que nous venons de faire a perdu un tiers de son prix par la dégradation de qualité. Tout cela ne contribuera pas peu à augmenter les souffrances et les justes plaintes de l'agriculture. »

M. Clerc, maire de Roquemaure, avait porté plainte contre l'auteur d'une lettre insérée dans la *Gazette du Bas-Languedoc* et contre la *Gazette* elle-même, tant pour avoir admis cette lettre que pour avoir refusé d'abord de publier la réponse de M. Clerc.

La cour royale, chambre des mises en accusation, a déclaré la plainte inadmissible et partant a décidé qu'il n'y avait lieu à suivre ni contre l'auteur de la lettre ni contre le gérant du journal.

Chez M. Humann, une grammaire Landais pour apprendre le Landais à ceux qui parlent l'allemand; plus une grammaire de Lhomond pour apprendre le français à ceux qui parlent le Landais. La carte de visite aquarelle représentait un pain de sucre passant la frontière, chargé de primes, avec cette épigraphe :

Parmi les douceurs d'ici-bas,

Je trouve que le sucre prime.

Chez M. Duchâtel, un jeu de demandes et de réponses pour tenir lieu d'enquête commerciale. La carte de visite aquarelle représentait la prospérité du commerce actuel sous la forme d'un homme à besace.

Chez M. Guizot, ses écrits d'autrefois mis en regard de ses discours d'aujourd'hui. La carte-aquarelle représentait la fable de Lafontaine à laquelle ce distique sert de morale :

Arrière ceux dont la bouche

Souffle le chaud et le froid.

Chez M. Duperré, un vaisseau en sucre, avec cette devise : « Où fondra-t-il ? » La carte-aquarelle représentait une scène de la comédie américaine : le *Créancier malgré lui*.

Chez M. Maison, un exemplaire de l'*Ecole des vieillards* et de *Cassandra amoureux*. La carte d'aquarelle représentait un olivier au pied duquel un vieux troubadour chante en s'accompagnant de la guitare :

Les vieux, les vieux

Furent toujours ceux

Qui pleurent le mieux.

Vive les vieux.

Nous avons reçu par la voie de la Corse quelques nouvelles de l'île de Sardaigne, et dut le *Journal de Paris* préparer encore un démenti, nous les publions parce que nos renseignements nous paraissent plus exacts que les siens. D'autres peuvent indiquer les états du roi de Maroc comme la destination de l'escadre sarde; nous sommes convaincus que les armemens maritimes de Gènes n'ont pas d'autre but que la soumission de l'île de Sardaigne.

L'escadre sarde, forte de 18 voiles, est partie de Gènes se dirigeant vers le sud; mais, avant de donner le signal du départ, le roi Charles-A. B. avait expédié un bateau à Cagliari pour faire ce qu'en France nous appelons les *trois comminations*. Ce navire a été mal reçu, et c'est alors que l'escadre a levé l'ancre pour aller soumettre par la force les rebelles de l'île de Sardaigne. Le succès de cette expédition dépend du plus ou moins d'énergie des insulaires sardes. Ils sont braves et les armes ne leur manquent pas, car là tout homme possède un fusil, un pistolet et un poignard. (Toulonnais.)

Les journaux anglais sont de plus en plus explicites au sujet du bon effet produit par le message de Jackson. Tous sont d'avis que l'affaire des 25 millions doit être considérée comme arrangée à l'amiable, sinon par le message même, du moins, et dans un très-prochain avenir, par la médiation de l'Angleterre. Ils ajoutent que la nouvelle de l'acceptation de cette médiation par la France arrivera aux États-Unis assez à temps pour neutraliser toute fâcheuse influence que pourrait produire le retour de M. Barton.

Voici l'opinion de la *Quotidienne* sur le message du général Jackson :

Le message du président des États-Unis est conçu en termes significatifs, et le public a pu déjà apprécier tout ce qu'il y a d'étrange dans un pareil langage. Le message peut se traduire par ces mots : Nous ne pouvons pas accorder à la France ce qu'elle nous demande; tout ce que nous pouvons faire, nous l'avons fait. Si le gouvernement français se plaint, nous rappelons notre chargé d'affaires, et, s'il le faut, nous irons plus loin. Le cabinet des Tuileries prétend que notre langage envers lui a été insultant; nous n'avons dit que la vérité, et nous avons accompli un devoir. — Telle est, disons-nous, la traduction nette du nouveau message du président Jackson. Pense-t-on qu'il soit possible de placer la France dans une situation plus humiliante ?

Naguères, lorsque dans une allocution qui n'était point destinée à devenir publique, quelques mots amers sont sortis de la bouche de l'empereur Nicolas, les feuilles ministérielles se sont mises en frais d'éloquence pour déplorer l'humiliation de la Pologne; aujourd'hui qu'il s'agit de l'honneur de la France, il nous tarde de voir comment s'exprimeront les organes de pouvoir. En attendant, nous devons nous borner à protester, au nom de parti royaliste, toujours bon gardien de la gloire française, contre un état de choses qui compromet le vieil honneur de notre pays.

Paris, 2 janvier 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Rien n'a été changé dans le protocole d'ouverture de l'année; les harangues et les félicitations, les baisers et les protestations, les bonbons et les cadeaux, tout a suivi l'ancienne ornière; tout est resté dans la routine. Il y a eu des réceptions officielles et des réceptions particulières; les uns défilaient solennellement par les grands escaliers, les autres entraient par l'escalier dérobé; il y a eu dans ces dernières peu de cordialité, on s'est communiqué plus de craintes que d'espérances. Dans les hautes régions politiques, il est impossible de calculer les rapides oscillations du baromètre.

Chez M. Vatout, des bottes chlorurées. La carte-aquarelle représentait un papillon en bottes fortes. On lisait dessous ces deux vers d'un vaudeville bien connu :

Et certes j'aurais préféré

Qu'on eût mit du foin dans mes bottes.

Chez M. Lobau, un clyso-briquet-pompe, et des pommes d'arrosoir en guise d'épaulettes. La carte-aquarelle représentait l'ancien preux Lancelot manœuvrant une seringue-monstre avec la colonne Vendôme pour canule. On lisait cette épigraphe :

Ah! qu'on est fier d'être Français,

Quand on regarde la canule!

Chez M. Pasquier, pour la chambre des pairs, un calendrier où l'on a omis le 7 décembre. La carte-aquarelle représentait une perruque, ayant pour bâton, — de 1803 à 1815, une épée, — de 1815 à 1830, un goupillon, — de 1830 à 1836, un riflard.

Chez M. Sauzet, du savon pour les mains. La carte-aquarelle représentait un député qui, comme feu Colletet,

Crotté jusqu'à l'échine,

Va guesser des faveurs de doctrine en doctrine.

Chez le *Constitutionnel*, un centre gauche en pain d'épice. La carte-aquarelle représentait la section inférieure de gauche à la chambre des députés, avec cette devise :

Mon centre ne doit pas, Messieurs, vous faire rire :

C'est un centre de gravité!

Chez le *Journal des Débats*, une conscience en sautoir. La carte-aquarelle représentait un paillasse, avec ce refrain :

Avant l'ouverture de la session, tout était joie, confiance et orgueil; maintenant tout est abattement: la présence même du vainqueur de Mascara n'a pas pu ramener sur les figures gouvernementales la jactance qui y brillait il y a peu de jours. Les ministres étaient surtout d'une affabilité remarquable; ils priaient leurs fidèles de serrer les rangs autour d'eux; ils exagéraient les dangers de la campagne législative et imploraient tous les appuis; M. Thiers se vantait de l'esprit de tolérance avec lequel il avait secondé la nomination de M. Dupin; tous les ministres se faufilaient avec affectation auprès des hommes de l'opposition qu'on apercevait en fort petit nombre dans ces contrées dorées; on n'a rien négligé pour donner à ces réunions l'aspect d'une petite fête de réconciliation et d'alliance. C'était à n'y rien comprendre, à dérouter les plus habiles.

L'éloquence de famille et la sensibilité ont coaldé à pleins bords dans tous les discours. L'attendrissement était à son comble et ajoutait je ne sais quel aspect grotesque aux témoignages de sympathie qu'on se prodiguait. Toutes les conversations particulières étaient occupées et remplies du message du général Jackson; on criait tout haut, et pour être bien entendu, que la France devait désormais se regarder comme entièrement satisfaite; on sait que cette opinion plaît à la cour, qui, malgré les forfanteries de MM. Bertin, insultant l'empereur Nicolas, du fond de la rue des Prêtres, n'en tient pas moins à maintenir la paix à tout prix et avec tout le monde.

Il faut convenir, en effet, que sans rien compromettre de sa dignité, le général président a été aussi loin qu'il pouvait aller; ses paroles sont empreintes d'un caractère de franchise, de clarté et de loyauté qu'il est impossible de ne pas reconnaître. Cette opinion est celle de la majorité des commerçants de Paris; c'est aussi celle qui était exprimée très-hautement hier dans les salons de l'ambassade d'Angleterre. On ne négligera rien pour la faire prévaloir dans le sein de la chambre des députés.

Le château était tout resplendissant d'uniformes. En voyant tant d'épaulettes, en entendant retentir tous ces trainemens de sabres, on aurait pu se croire dans la cour la plus belliqueuse du monde, et cependant rien n'est plus pacifique que l'atmosphère des Tuileries.

Quant à l'exagération des flatteries qui pleuvaient sur le duc d'Orléans, il faut renoncer à la peindre; rien ne peut en donner une idée exacte; le jeune prince en était rouge d'embarras. C'était presque de la honte.

Toute la semaine dernière, comme nous l'avons vu depuis hier, avait été employée à des négociations pour régler l'ordre et la marche des discours diplomatiques. On espérait amener M. de Pahlen à prendre la parole; il s'y est fort obstinément refusé. Cette tâche est donc échue à M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, qui, dans cette circonstance, avait déployé le plus grand luxe: ses livrées étaient neuves, et autour de lui se groupaient des jeunes gens, en costumes hongrois brillants de broderies et de fourrures; tout le personnel de cette ambassade était vêtu avec une grande richesse. Le discours prononcé par M. d'Appony est froid et tout-à-fait insignifiant, c'est un appendice du discours de la couronne; tout y est demi-mots ou demi-assurances.

Les autres personnages des corps diplomatiques étaient enveloppés dans une impassibilité de vierge, telle qu'il était bien difficile de deviner quelles pensées les agitaient. En général, le caractère dominant de cette réception était celui d'une entrevue plus que diplomatique; il y avait dans ces faits un air d'indifférence profonde. On est, au château, fort peu flatté de cette attitude.

Les réponses ont été taillées sur le patron des discours. — M. Dupin seul s'est présenté avec un air peut-être plus goguenard que celui qui lui est habituel. Il a dit en toutes lettres, et en face du trône: « L'ainé de votre race. » Est-ce un sarcasme? Cette ironie détournée est dans les habitudes de M. Dupin.

Ne saut' pas à demi,
Paillass' mon ami,
Saute pour tout le monde!

Chez le *Journal de Paris* et le *Moniteur du Commerce*, deux sacs d'écus en pâte de sucre. La carte-aquarelle représentait deux jumeaux siamois liés par la membrane de la subvention.

Chez M. Gisquet, des fers en étain. La carte était un jeu de cartes.

Chez le prince Rosolin, un paquet de *Taffetas-Leperdriel*, pour sa contusion au genou, et de la moutarde blanche pour sa dysenterie. La carte, aquarelle représentait une balle morte, que le *Moniteur* conduisit comme un hanneton, au bout d'un fil.

Nous empruntons à la relation du voyage du capitaine Ross dans les mers polaires, les détails suivants sur les mœurs d'une tribu d'Esquimaux:

« Le célibat n'existe point chez les Boothiens. Cette manière d'être leur semble contraire à la nature de l'homme, et ils ne pouvaient pas concevoir que nous véussions sans femmes. Or, comme il est impossible que les deux sexes se trouvent toujours en nombre égal, la polygamie est chez eux très-fréquente. L'usage, ou, si l'on veut, la loi du pays accorde au chasseur habile autant de femmes qu'il peut en nourrir; cependant il est rare qu'un Boothien ait plus de deux femmes.

« Les formalités du mariage sont les mêmes que chez les autres Esquimaux: la jeune mariée va tout simplement trouver son époux dans sa hutte. Mais le contrat, ou du moins la convention qui en tient lieu, se règle entre les parens. Nous avons trouvé établi dans ces régions polaires un usage qui existe chez tous les autres Esquimaux, c'est la répudiation ou l'échange des femmes; mais nous ne pouvons pas affirmer que les maris se prévalent souvent de ce droit.

« Les navigateurs qui nous ont précédés dans ces régions ont vanté la tendresse des Esquimaux pour leur famille. Les Boothiens ne le cèdent point à leurs voisins sous ce rapport; nous ne pouvions leur faire un plus grand plaisir que de caresser leurs enfans, qui étaient, au reste, d'une grande

Les bourgeois en uniforme ont été assez mal reçus au château; la roture y est en baisse; le comprendra-t-on en fin?

Dans la réception des dames, on n'a remarqué aucun visage nouveau; le nombre ordinaire des dames reçues n'a point été augmenté. On a tenu à la reine et aux jeunes princesses la contre-partie des discours qu'on avait prononcés devant le roi. Les exploits de Mascara et la blessure en formaient aussi le texte inépuisable.

A la ville, le premier jour de l'an a été tout aussi fidèle à ses habitudes; néanmoins il y a sur ce point quelques améliorations.

Les cartes de visite s'en vont, on en porte beaucoup moins; on est aussi moins prodigue de bruyantes félicitations; les cadeaux, au contraire, ont été fort brillans, surtout fort coûteux; on a cette année, plus que jamais, recherché les fantaisies originales; le commerce se trouve fort bien de cette disposition.

Parmi les artistes et les gens de lettres, dans ce qu'on appelle ici le monde intellectuel, on est à-peu-près convenu de supprimer désormais toute congratulation de commencement d'année.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Correspondance particulière du CENSEUR.

Séance du 2 janvier.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

La séance indiquée pour une heure n'a été ouverte qu'après deux heures, en présence de quelques membres seulement appartenant aux centres pour la plupart.

Le procès-verbal lu par M. Félix Réal est adopté.

Le président donne lecture d'une lettre du maréchal Lobau par laquelle ce commandant de la garde nationale annonce qu'un poste d'honneur sera fourni à la chambre. La mention au procès-verbal et des remerciemens sont ordonnés. L'ordre du jour appelle la continuation du scrutin pour la nomination du quatrième secrétaire.

M. DESOBERT: M. Jollivet s'étant désisté, il n'y a pas de scrutin à faire.

M. DUPIN: Cela ne peut empêcher le ballottage, seulement on ne vote pas pour M. Jollivet.

La chambre passe au scrutin.

Voici le résultat:

Votans,	244.
M. Cunin-Gridaine a obtenu	255 voix.
M. Jollivet	8

M. Cunin-Gridaine est proclamé quatrième secrétaire.

Le bureau se trouve ainsi composé:

Président: M. Dupin aîné.

Vice-présidents: MM. Sauzet, Passy, Pelet de la Lozère et Martin du Nord.

Secrétaires: MM. F. Réal, Piscatory, Jaubert et Cunin-Gridaine.

La chambre se retire dans les bureaux pour procéder à la nomination des membres de la commission d'adresse, de celles des pétitions et de comptabilité.

La chambre ne se réunira en séance publique, que lorsque la commission de l'adresse aura terminé son travail.

Tribunaux.

Ange-Baptiste Riucelli de la commune d'Alando (Corse), avait épousé la sœur d'Antoine-François Marcantoni, demeurant au même lieu. Les deux beaux-frères vécurent quelque temps en bonne intelligence; mais l'intérêt les désunit bientôt. Le père de Marcantoni mourut; on procéda au partage de ses biens; Antoine-François ne fut pas satisfait des lots que lui échurent, il voulait un nouveau partage;

docilité et qui avaient pour leurs parens la tendresse la plus vive et la plus respectueuse.

« Un Européen est étonné de trouver chez des hommes de la nature des idées justes et profondes sur les plus hautes questions de morale et de philosophie. Ils ne savent pas ce que c'est que la guerre; le meurtre est bien rare parmi eux. Ils ne se souvenaient que d'un seul exemple. Lors du partage d'une renne, une querelle s'était élevée, et l'un des chasseurs avait tué son adversaire d'un coup de couteau. Ils nous firent entendre que le châtimeur du meurtrier avait été une séquestration complète du reste de la tribu. Tout le monde le fuyait et se détournait de son passage. Lorsque nous leur demandâmes pourquoi on ne l'avait pas fait périr lui-même en expiation de son crime, ils répondirent qu'en agissant ainsi, ils se seraient rendus criminels à leur tour; que la mort du coupable n'aurait pas ressuscité l'homme tué; et que celui qui commettrait un tel acte serait regardé lui-même comme un meurtrier.

« Ils nous donnèrent des preuves fréquentes de leur bonté et de leur reconnaissance. Nous ne citerons que celle-ci: on était convenu, au commencement du printemps, que Oollooria et Awack, fils et neveu d'Ikmallik, se procureraient un traîneau, des chiens et des provisions, et qu'il accompagneraient le commandant Ross. Celui-ci, de son côté, devait se munir de provisions et de moyens de transport, et se rendre sous leur conduite à Neitchille, à la distance de cinquante milles. Ils arrivèrent au jour fixé, apportant des provisions pour cinq jours. A leur arrivée, ils trouvèrent près du vaisseau quatre familles de leurs compatriotes qui n'avaient point été heureuses dans leur chasse. Ils déchargèrent aussitôt les traîneaux, et leur firent part des provisions qui s'y trouvaient avec tant de générosité, qu'il ne leur en resta plus que pour deux jours. Ils comptaient sur un dépôt de provisions qu'ils savaient exister à Neitchille; mais un violent orage arrêta l'expédition; de sorte qu'avant d'arriver au but du voyage, les guides n'avaient plus rien à manger. Le commandant Ross leur donna de ses provisions, et ils promirent de les lui rendre à Neitchille.

« A leur arrivée en cet endroit, ils ne purent trouver le dépôt, qui était

ils suscitait pour l'obtenir, des vexations incessantes à son beau-frère.

Un jour il se met à renverser une de ses murailles; le dommage par lui causé était d'abord bien léger, il ne dépassait pas 1 fr. et quelques centimes; mais il refuse de les payer, et les frais s'élèvent en définitive à plus de 20 fr. On lui signifie le jugement. « Donnez-moi, dit-il, cette sentence, elle me servira de *stuppone* (de bourre). *Ho sempre un coppio di balle per il mio cognato* (j'ai toujours deux balles pour tuer mon beau-frère.) »

Une autre fois, il trouve la femme de Riucelli dans un champ ensemencé par son mari, il court après elle, l'accable de mauvais traitemens, la couche en joue, puis abaissant son arme, il lui dit: *Tu non vagli la pena della discarica*.

En novembre 1834, lors de la récolte des olives, les deux beaux-frères, armés l'un et l'autre, allaient s'entre-tuer, si des gens de bien ne les eussent promptement séparés. Plus tard, en février et mars 1835, Marcantoni envoie divers messagers à Riucelli pour l'engager à refaire le partage, ou à lui délaissier une part de biens plus considérable. Riucelli déclare toujours qu'il ne doit rien à son beau-frère, et que tout a été consommé par le partage. Enfin, Marcantoni s'écrie un jour, avec l'accent de la fureur, en présence de l'un des médiateurs: « Allez de nouveau chez Riucelli, et dites-lui bien que s'il veut rester maître de presque toute la succession, il se prépare à *fare la mala morte*. » Marcantoni était père de deux filles en bas âge qui venaient de perdre leur mère. Il répétait souvent que sans ses enfans, il aurait depuis long-temps exercé une terrible vengeance, et qu'il frémissait à l'idée de les laisser seules dans ce monde. « Mais, ajoutait-il, je le vois, *non si potia fuggire* (je ne pourrai l'éviter.) »

Le 10 avril 1835, résolu à tuer son beau-frère, pour être libre désormais de toute entrave, cet homme toujours sombre et agité, conduisit ses deux filles loin de son domicile, dans une autre commune, les remet à l'un de ses parens, et rentre seul chez lui. Le même soir, vers les six heures, on le voit sortir en armes, avec un air sinistre, se dirigeant à pas accéléré sur le même point que vient de parcourir Riucelli, parti naguère d'Alando. Bientôt une détonation se fait entendre, mais elle passe presque inaperçue; on ignore les résultats de cette explosion terrible. Le lendemain, vers les sept heures de la matinée, on trouve au lieu dit *Appicetto*, sur le chemin public qui mène d'Alando à Sermano, un homme étendu sans vie, et le corps traversé par deux balles. C'était le cadavre de l'infortuné Ange-Baptiste Riucelli. Aussitôt, la foule qui se presse autour de la victime, accuse Marcantoni. On court chez lui; depuis la veille il avait disparu de son domicile et n'était plus rentré. Riucelli n'avait pas d'ennemis. Ensuite, Marcantoni ne vint pas assister aux funérailles de son beau-frère, et depuis un an il menait la vie de bandit, quand il est tombé entre les mains de la justice.

M. Sorbier, premier avocat-général, a soutenu l'accusation avec une éloquente énergie.

L'accusé Marcantoni a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le jury a écarté la préméditation.

— M. Durand est un honnête habitant du Marais, payant bien son terme et ses contributions, remplissant assidûment les fonctions de caporal de voltigeurs, et tenant en grand respect MM. les gardes municipaux à pied et à cheval. Mais M. Durand ne peut absolument rien comprendre au sergent de ville. A ses yeux, le sergent de ville n'existe pas; le sergent de ville est un être idéal, fantastique.

« M. le président: Vous avez frappé un sergent de ville dans l'exercice de ses fonctions?

Le prévenu: Je ne reconnais que les gendarmes: c'est mon opinion.

M. le président: Répondez à ma question.

Le prévenu: Je suis ami de l'ordre et des lois; et tant

enseveli sous la neige. Il fallut encore leur fournir des vivres pour revenir au vaisseau. De retour auprès du capitaine Ross, ils lui racontèrent ce que nous avons fait pour eux, accompagnant leur récit des témoignages de la plus vive reconnaissance. Ils ajoutèrent que leurs parens viendraient remercier le commodore de ses bontés. En effet, au bout de quelques jours, nous vîmes arriver le père et la mère, apportant des peaux de veaux marins, dont ils offrirent de faire des bottes imperméables. Mais leur gratitude fut à son comble, lorsqu'ils virent que nous recevions leurs présens sans rien leur donner en retour.

« Les arts industriels sont à peu près nuls chez les Boothiens. La manière dont ils fabriquent les fenêtres pour leurs huttes de neige est cependant assez curieuse, et mérite d'être indiquée: ils étendent sur la neige une peau de veau marin, dont ils relèvent les bords de manière à ce qu'elle puisse retenir l'eau à la hauteur de deux pouces. Ils se procurent cette eau en faisant fondre de la neige à leur lampe. L'eau en se congelant forme aussitôt une plaque transparente qui laisse pénétrer dans leurs huttes une leur blafarde.

« La construction des traîneaux n'est pas moins curieuse. Comme le bois est très-précieux, et qu'on n'en trouve sur les côtes qu'à de rares intervalles, voici de quelle manière ils construisent leurs traîneaux. Ils réunissent un certain nombre de saumons qu'ils enveloppent avec les peaux de leurs canots. Ils en forment des cylindres de sept pieds de long. Ils font de ces cylindres le corps du traîneau, en les fixant par des traverses en os de rennes: puis ils les laissent geler.

« Lorsque le traîneau est parfaitement durci, ils en enduisent le fond avec de la terre mouillée, qui prend bientôt la même consistance que le reste. Il ne s'agit plus alors que de polir le tout pour le rendre plus glissant; ce qu'on obtient en frottant la partie inférieure du canot avec une peau d'ours mouillée de salive. Ces traîneaux de glace sont très-solides et très-coulans. Les nôtres ne pouvaient soutenir la comparaison avec les leurs. Mais aussi dès que le thermomètre est au point de congélation ils ne peuvent plus servir: les Boothiens les brisent alors. Ils mangent les saumons, font des sacs avec les peaux, et donnent les os aux chiens.

que la chambre des députés n'aura pas fait une loi pour les sergens de ville....

M. le président : Vous aggravez vos torts. Le prévenu : C'est mon opinion : et vous conviendrez que quand un citoyen a acheté un billet 2 f. pour voir *Un Fils*, il est un peu dur d'aller coucher au violon, sans avoir seulement eu le temps de rendre son billet.... Si c'avait été un gendarme, je n'aurais rien dit... Il y a une loi pour les gendarmes ; je reconnais les gendarmes, ils me tueraient que je ne dirais rien.... mais les autres, jamais ! jamais !

Le prévenu se rassied, et, après avoir lancé un regard de fureur au plaignant, il salue humblement le garde municipal placé à son côté.

M. Durand est condamné à trois jours de prison.

— Le 30 décembre le lieutenant et le maréchal-des-logis de la gendarmerie d'Yvetot ont accompagné la justice en la commune de Valliquerville, pour constater le suicide du nommé Lemelle, maréchal, demeurant en ladite commune. Ce suicide a été précédé d'une monomanie furieuse. Ce malheureux étant couché avec sa femme, lui dit : « Tu m'aimes bien, il faut que nous quittions la vie l'un avec l'autre, » et au même moment il tira un couteau qu'il avait caché dans le lit, et lui en porta plusieurs coups, dont un au côté gauche et six qu'elle reçut aux mains. Il se leva ensuite et se frappa avec le même couteau entre la sixième et la septième côte. Il mourut sur-le-champ. Le cœur était percé d'outre en outre. Cet homme, qui faisait très-bon ménage et qui aimait beaucoup sa femme (qui n'est pas blessée dangereusement), laisse quatre enfants en bas-âge. On ne peut attribuer ce funeste événement qu'à l'état d'aliénation mentale dont il était atteint depuis huit jours.

NÉCROLOGIE DE 1835.

Souverains, princes et princesses. — François 1^{er}, empereur d'Autriche ; l'archiduc Antoine, frère de François 1^{er} ; le duc de Saxe-Altembourg ; le prince de Leuchtenberg, époux de la reine de Portugal ; le bey de Tunis ; la princesse de Montfort, sœur du roi de Wurtemberg et épouse de Jérôme Bonaparte ; la princesse de Chimay, née Cabarus, femme Tallien ; la princesse de Taleyrand.

Pairs. — Duplex-Mezy ; le comte Peré, duc de Valmy, lieutenant-général ; comte de Bonardi de St-Sulpice, lieutenant-général ; comte de France, lieutenant-général ; duc de Trévise, maréchal de France ; comte Morand, lieutenant-général ; Lynch, vicomte Lainé, comte Rœderer, le marquis d'Angosse.

Ex-pairs. — Chifflet, le marquis de Civrac, le comte Hocquart de Turtot.

Leutenans-généraux. — Le comte Partonneaux, Lequoy, comte de Lassalle, Lachasse de Vèrigny, Blin, comte Foucher, comte Bèrenger, Michaud, Decrest, comte de St-Germain, baron Curto.

Maréchaux-de-camp. — Le comte Leprevost d'Irag, vicomte Dupeyron, Fuzier, Henry, le baron Desbureaux, Barthier de St-Hilaire, Espert, le baron Lepic, Georges, Jacquemard, Lachaussée, Gambin, Bertrand de Mareil, Nonancourt, le baron Barthélemy, le marquis de St-Belin, le baron Avice, le comte Dandrezel, le baron Michaud, Grenier, Laroqué, Derancey.

Marine. — Kéralio de la Bracholerie, Darouret, Mélay, de Rigny, contre-amiraux ; baron Nervo, ancien contre-amiral.

Clergé. — Raillou, archevêque ; de Latour-Landorthe, Fournier, de Lostanges, Dupont de Poursat, évêques ; Falot de Beaumont, ancien évêque de Plaisance.

Députés. — Hérard (conventionnel), le baron Delaitre, Willin, Lallier, Jacquinet de Pampelune, Fleury de Chaboulon.

Anciens députés. — Desclozeaux (avocat), Moulin (conventionnel), Lormier, Taillefer (conventionnels), Guineau (des Cinq-Cents), Alexis de Noailles, Lescigneur, Aug. Debray, le comte de Lascours, le baron de Mallarme, Labroust (des Cinq-Cents), Aurin de Pierrefeu, Dulaure (conventionnel), Daude, Cateau, Ségaret, Guigüe de Morton, marquis de Chabrilant, Durand, Rébaud, St-Vallier, Humbert, vicomte Lainé.

Administration. — Le marquis Ferdinand de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet ; Mangin, ancien préfet de police ; de Ballainvilliers, ancien ministre d'état ; Grandpradeille, sous-préfet ; Guizot, maître des requêtes ; Bondurand, intendant militaire en Afrique ; Guilletet de Vailles, ancien sous-préfet ; Laussat, ancien préfet colonial ; le comte Beugnot, ancien ministre ; le comte de la Vieuville, ancien préfet ; le comte de Lascours, préfet ; le comte Loringue, sous-préfet de Bazac ; Courvoisier, ancien ministre de la justice ; Louis Admirant, préfet ; Saulnier, préfet ; Dheseque, sous-préfet ; Masson de Saint-Amand, ancien préfet de l'Eure ; le comte de Castellane, ancien préfet ; Billig, ancien sous-préfet.

Cour de cassation. — Le baron Garey, conseiller honoraire ; Carnot, Vergès, Brière.

Barreau. — Garot, Touchard Grandmaison, Mangin, Germain Deleure, Paris, Dubois.

Peintres. — Lafontaine, Adolphe Menut, Lafont, Léopold Robert, le baron Gros.

Sculpteurs, statuaires. — Roman, Chaponnière.

Architectes. — Durand, Paley, Alexandre Dufour, Clément, Delannoy.

Membres de l'Institut. — Dupuytren, Roman, baron Gros, Caussin de Perceval, Lelièvre, vicomte Lainé, Rœderer.

Médecins et chirurgiens. — Dupuytren, Guilbert, Boyer, Evrat, Bourdois de la Motte, Mac-Mahon.

Auteurs, hommes et femmes de lettres. — Pigault-Lebrun, Dauphin, Compigny, Dusaulchoy, Duviquet, Rodde.

Compositeurs. — Boufflet, Naderman, Bellini.

Acteurs et anciens acteurs. — Beauchamp (de Grenoble), Robillard, Duménis, Firmin, Pécus, Dumouthier, Saint-Phal (Etienne-Meynier), Baptiste aîné, Pélacier.

Actrices et anciennes actrices. — Duchesnois-Raffin, Valmonzey, Clémentine Martin, femme Roy, Burguer.

Danseuses. — Mlle Perceval.

STATISTIQUE.

Au moment où nos excellences préparent les éléments du budget, nous demanderons au lecteur la permission de lui faire faire connaissance avec ce monstre métallique, vrai Béhémot du Palais-Bourbon. Il ne mange pas en un jour le foin de mille montagnes, mais il écorne en une séance le pécule de trente-trois millions de citoyens. J'aimerais encore mieux le bœuf.

Le budget, en ne le comptant que sur le pied d'UN MILLIARD, bagatelle par l'économie politique qui court, le budget, réduit en pièces de cinq francs, donne le poids assez agréable de dix millions de livres, équivalant à celui de trente-trois mille trois cent trente-trois sacs de blés.

Transformé en billets de banque, le budget donne un million de chiffons de soie, formant à peu près l'épaisseur de deux mille volumes de cinq cents pages chacun : cela ferait une assez passable bibliothèque. Mettez un billet de banque par chacune des lettres qui composent les cinq codes, depuis la première jusqu'à la dernière, en comptant tous les blancs et *alinea*s comme pleins, et il s'en faudra encore de quelques millions que vous n'arriviez au chiffre du budget. Cela vous étonne ! Faites le calcul et je vous souhaite pour vos étrennes la différence que vous trouverez.

Maintenant réduisez votre petit budget en pièces de vingt sous et vous obtiendrez un léger ruban d'argent qui entourera l'Europe, l'Asie, l'Afrique et presque l'Amérique ; six mille lieues de France.

Si vous voulez le traduire en pièces de deux sous ; c'est une autre affaire. Vous obtiendrez d'abord dix milliards de décimes ; chaque décime occupe la longueur d'un peu plus d'un pouce, mettons dix décimes par pied ; cela nous donne 60 décimes par toise et 144,000 décimes par lieue. La terre a neuf mille lieues de tour ; multiplions 144,000 par neuf mille, nous trouvons un milliard, deux cent quatre-vingt-seize millions, et multipliant enfin ce dernier chiffre par 7, nous obtiendrons neuf milliards soixante-douze millions.

Vous-avez-vous reprendre un moment notre miniature de budget en pièces de cinq francs ? Nous allons voir ce qu'il nous faudrait d'hommes, de temps, de chevaux et de voitures, pour le compter, le charger et le transporter de Paris à Fontainebleau.

Un garçon de la Banque, qui compte mille francs en trois minutes, travaillant assidument et sans s'arrêter, dix heures par jour, ne mettrait pas moins de quatorze ans et dix mois pour compter le budget : si vous voulez en finir dans l'année, il faudra y mettre quinze hommes et des plus habiles.

Quand votre budget sera compté, vous vous précautionnerez de deux mille voitures attelées chacune de trois chevaux ; total : six mille chevaux. En mettant la charge de chaque voiture à cinq mille pesant, vous voyez que pour transporter dix millions de livres, il faut bel et bien deux mille véhicules, attendu que, dans tous les pays du monde, cinq mille fois deux mille ont toujours fait dix millions.

Cela vous occupera en même temps deux mille charretiers, et vous coutera un million de sacs et deux cent cinquante mille aunes de ficelle pour les fermer.

Alors, quand vos deux mille charretiers auront chargé votre million de sacs pesant dix millions, sur leurs deux mille charrettes, quand ils auront donné douze mille coups de fouet à leurs six mille chevaux pour mettre la machine en mouvement, le convoi se mettra en marche et n'occupera guères que le modeste espace de huit lieues de pays. Et voilà ce qu'on appelle le budget dans un gouvernement à bon marché. Excusez du peu !

— *L'Almanach général de médecine pour 1836*, que vient de publier M. Domange, secrétaire des bureaux de la Faculté, présente le tableau suivant du personnel médical à Paris :

Docteurs en médecine ou en chirurgie.	1,220
Idem, en 1833,	1,030

Augmentation en 1836, 130

Un nombre à peu près égal de médecins qui figuraient sur la liste générale des médecins, ayant cessé d'être portés sur celle de 1836, pour cause, soit de départ, soit de mortalité, 130

Il résulte que le nombre des médecins qui se sont établis à Paris depuis trois ans, s'élève à environ 260

Chiffre double de celui qui représente le nombre des médecins ayant cessé d'y exercer depuis la même époque.

Sur les 1,220 docteurs habitant la capitale, il y a 3 commandans de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, 34 officiers et 255 chevaliers.

Inscriptions prises à la Faculté.

1832.	1833.	1834.	1835.
5,378	6,746	7,667	8,262.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bayonne, 29 décembre.
Le siège de Guetaria continue. La prise du fort présente les plus grandes difficultés : Sa position élevée domine la baie, et l'on ne peut en approcher que par une langue de terre très-étroite qui l'unit à la ville. Sur tous les autres points l'accès en est défendu par des roches escarpées que baigne la mer. — Les carlistes comptent maintenant en Aragon une cavalerie forte d'au moins 600 hommes.

BARCELONNE, 25 décembre. — Le général Mina se trouvait le 21 à Juria : il est parti le lendemain pour Cardina ; la veille il avait fait arrêter 42 carlistes, dont 50 ont été dirigés sur Cordona, et 12 jetés dans les cachots de Manresa. Le général qui commande ici en son absence a fait une inspec-

tion générale des prisons de cette ville, et il a ordonné la mise en liberté de plusieurs détenus français.

Le 22, le général Mina ayant réuni son artillerie retardée par les neiges, a pris la route de San Lorenzo del Pithaus. Dans ses excursions, il fait incendier toutes les maisons de campagne des habitans qui ne se présentent pas : Les mouvemens de troupes, les départs de convois se succèdent. Le général paraît vouloir attaquer San-Lorenzo, quartier-général des Carlistes. Pendant ce temps, Niabobas, Tristanip et Galesrea, poursuivent les bandes dispersées de Cabrera et de Quelez. La contribution anticipée de 6,852,050 réaux, qui devait frapper l'Aragon, a été supprimée par la reine.

— On écrit de St-Sébastien, le 24 décembre :
« Un bruit consolant s'était répandu hier sur le sort de Guetaria, car on disait que les assiégés avaient été repoussés avec perte. Malheureusement ce bruit a été bientôt démenti par l'arrivée d'une lanche qui amenait quelques blessés de la journée d'hier, parmi lesquels un capitaine et un sous-lieutenant du régiment de Jaen. L'ennemi a tiré à boulets rouges ; il a ruiné ou incendié la plus grande partie des maisons.

« Nous attendons avec inquiétude les nouvelles de demain, d'autant plus que chaque jour il nous arrive d'affligeantes confirmations des excès commis par quelques soldats du régiment de Ségovie. Non contents d'avoir saccagé plusieurs maisons ; ils ont exercé de grandes violences, qu'on ne saurait énoncer ; ils ont de plus dépillé plusieurs habitans et se sont livrés à de honteux débordemens. Les choses en sont venues au point que la presque totalité des habitans de Guetaria a été forcée de prendre la fuite, quelques-uns même se sont précipités avec des cordes de toute la hauteur de la roche à plus de 260 pieds de profondeur. Une pareille conduite ne peut rester impunie, et, quelque soit le sort de la ville, on doit un exemple et une réparation à tant de malheurs. Des excès pareils forment un désolant contraste avec le noble et généreux procédé des autres troupes qui défendent encore les restes de Guetaria. Il faut espérer que le jour d'une sévère justice n'est pas loin pour ces misérables, car ce soir est arrivé à St-Sébastien un bateau à vapeur, le *Phoenix*, qui nous a amené 53 chapelgorris étrangers, restes du corps qui a été licencié.

— On nous écrit de la frontière de Navarre, le 24 décembre :
Mardi matin, les douaniers ont arrêté deux officiers carlistes au moment où ils allaient franchir l'extrême frontière ; leurs guides ont pris la fuite avec les effets.

— On écrit de Ceret, le 25 décembre 1835 :
Tandis que Mina pousse toutes les forces de la reine vers la haute Catalogne et sur les frontières de l'Aragon, des renseignements qu'on a lieu de croire exacts, font supposer que les bandes carlistes se préparent à porter la guerre sur un théâtre moins difficile. Les bandes de cavalerie, de Massanes de Tritany se retirent vers la frontière, et suivant la ligne des Pyrénées, veulent pénétrer de nouveau dans le Lamourdan, pendant que les troupes de la reine sont éloignées de cette partie de la province. Mais le gouverneur de Figuières est averti de ces projets qui, sans doute, seront rendus impraticables par les dispositions qu'il aura prises. Le village de Lajonquères, assez important par sa position, a été sacrifié, et tout récemment encore un officier du génie prenait des mesures pour convertir le lazaret en un petit fort n.

Le pont de Molins a également été fortifié, et le moulin du pont de Capmany est occupé par un poste assez nombreux ; de sorte que depuis Figuières jusqu'à la frontière, la route est soigneusement gardée ; cette route, il faut que les carlistes la franchissent avant de pénétrer dans le Lamourdan. Il n'est pas probable que leur entreprise réussisse comme celle de Guergué, qu'ils veulent imiter aujourd'hui ; le chef navarrais tomba à l'improviste sur un pays sans défense, tandis que maintenant chaque est prévenu et se tient sur le qui vive.

« Je vous avais mandé la prise de 40 carlistes faite à Trocabrone, par un détachement de cavalerie de la reine. Un échec du même genre a eu lieu à Ripoll ; mais, cette fois, ce sont les chrétiens qui l'ont éprouvé. Cavalleria se trouvait avec 400 hommes auprès de cette ville ; les chrétiens ne le savaient pas là, et se portèrent au nombre de cinquante, vers une guerrilla de douze carlistes que Cavalleria avait envoyé en avant, comme un piège. »

Il s'approcha des chrétiens, les carlistes prirent la fuite, vivement poursuivis par leurs ennemis, qui ne comprirent que trop tard le but de cette retraite précipitée. Environnés par les troupes de Cavalleria, huit d'entre eux parvinrent à se sauver, les autres ont tous été fusillés. Cet incident malheureux n'améliore pas pourtant la situation des carlistes en Catalogne. Il est certain que les difficultés vont s'augmenter contre eux.

Aujourd'hui, un projet de Mina commence à s'exécuter sur notre frontière ; les montagnes de St-Laurent, de Lamanère et de Constangot, renferment une population accoutumée à faire la contrebande et à traverser la Catalogne pour faire ce commerce frauduleux. C'est là que Mina a cherché et trouvé une compagnie de 150 hommes qui, sous le nom de compagnie des guides, est appelée à rendre de grands services à la cause de la reine. La demande d'autorisation de servir en Espagne a été adressée au gouvernement français par ces volontaires.

SUISSE. — Suivant une correspondance de Liestal, le ministère français aurait avoué qu'il y avait eu erreur de sa part, et que le traité qu'il avait invoqué dans l'affaire des frères Wahl, comme accordant aux Juifs français le droit d'établissement et d'achat d'immeubles, ne le leur donnait point en réalité. Le commissaire fédéral dans le canton de Bâle-Campagne, M. Schnell, instruit de ce changement d'opinion du ministère, par l'organe du vorort, auquel l'ambassade française l'aurait annoncé, mais informé en même temps que les frères Wahl se proposaient de réclamer des indemnités, a voulu essayer de terminer aussi l'affaire d'argent, et a proposé à la commission du landrath chargée de traiter avec lui, de soumettre à des arbitres la question d'indemnités ; mais la commission a repoussé cette proposition, et conclura auprès du landrath à ce que MM. Wahl soient renvoyés devant les tribunaux de Liestal.

Pendant que certaines correspondances de Lisbonne attribuent au fils de l'ancien roi de Hollande, Louis Napoléon, des vues sur la main de donna Maria, ce jeune prince, qui réunit au caractère le plus estimable, des connaissances solides et variées, vient de payer sa dette à sa patrie adoptive en composant un *Manuel d'Artillerie à l'usage des officiers suisses*. Cet ouvrage, sorti des presses de Zurich, et qui est accompagné de trente-neuf planches, a obtenu l'approbation de nos officiers supérieurs les plus distingués dans cette partie de l'art militaire.

PORTUGAL. — On a reçu des lettres et des journaux de Lisbonne jusqu'au 19 : un décret publié dans le *Diario* est caractéristique de l'état du pays : il annonce que, le 5, la prison de Moura a été ouverte par huit hommes armés et masqués qui ont assassiné trois Miguélistes enfermés sous les verrous. La reine condamne un pareil acte ; elle a donné l'ordre au juge de la ville pour tâcher de découvrir les meurtriers. Nous ne pensons pas que ce magistrat se donne beaucoup de mal pour atteindre les coupables. Depuis l'expulsion de don Miguel, il y a eu au moins 500 de ses partisans assassinés sans que l'on y ait fait la moindre attention.

(Standard, journal tory.)
— Les correspondances apportées par le *Nautilus* à Falmouth annoncent qu'un grand mécontentement règne à Lisbonne, et l'opinion générale est qu'une crise est prochaine. Les cortès doivent se réunir le 2, à moins que le ministère ne parvienne à les dissoudre. Le trésor est dans un état désastreux, et une grande confusion règne dans toutes les affaires publiques. Cette nouvelle a ajouté aux inquiétudes déjà connues relativement aux bons du trésor qui doivent échoir au 1^{er} janvier prochain. Une foule de conjectures sont faites sur la manière dont ce paiement sera effectué. On s'imagine dans un grand nombre de cercles que l'on proposera aux porteurs de renouveler ; d'autres vont jusqu'à affirmer que l'on songe à créer un nouvel emprunt portugais de 5 p. 100 pour faire face aux besoins de l'état. Les troupes auxiliaires portugaises entreront en Espagne aussitôt que la saison fera entrevoir le commencement des opérations actives. C'est là la seule raison qui retarde leur marche.

(True Sun.)

Société des Éditeurs-Unis de Paris.

PROCES-VERBAL

DU 1^{er} TIRAGE DE LA PRIME DE 75,000 FRANCS.

Ce jourd'hui 31 décembre 1835, 3 heures de relevée, nous, soussignés, porteurs d'obligations des Éditeurs-Unis, présents au tirage de la PRIME DE SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS, instituée par les ÉDITEURS-UNIS, au moyen d'un prélèvement collectif et cumulatif de 6 pour 100 sur le prix des ouvrages qu'ils publient, à l'effet de multiplier le nombre de leurs souscripteurs par l'attrait d'une chance aléatoire, et de les unir par les liens d'un intérêt commun, déclarons que le tirage a eu lieu avec toute la régularité voulue. Les Éditeurs-unis s'étant interdits par l'acte constitutif de la Prime de concourir aux chances du tirage avec les Bulletins non délivrés, et 74 séries ayant seulement été épuisées, le tirage a eu lieu entre les 74 séries seulement. Les numéros gagnans sont ceux-ci :

PRIME DE 10,000 FR. --- SÉRIE 16. --- N° 694.

1 ^{re} PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 3	N° 161	4 ^e PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 33	N° 915
2 ^e PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 54	N° 447	5 ^e PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 68	N° 532
3 ^e PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 65	N° 992	6 ^e PRIME DE 500 FR.	SÉRIE 8	N° 782

Et ont signé comme certifiant les faits ci-dessus, MM. H. Dupuy, imprimeur; Delatouche, directeur des papeteries du Marais; marquis de Sainte-Fère, administrateur de la manufacture des glaces; de Varennes; A. Everat, imprimeur; Daru, directeur de la banque de prévoyance; Daubrée, directeur de la papeterie d'Echarcon; Chabot de Bouin, homme de lettres; Hindenlang, membre du conseil-général des manufactures; Colomb, avocat à la cour royale; A. Jubinot, homme de lettres; Désaugier aîné; Luillier, ancien maire; Guerreau, commissaire-priseur; Adolphe Collietz, marchand de nouveautés; Jacquin, commissionnaire en marchandises, etc.

NOTA. — Les porteurs de bulletins gagnans peuvent se présenter chez M. Clémann, rue St-Georges, n. 11, à Paris, qui leur paiera immédiatement le montant des primes échues. Les porteurs de bulletins qui habitent les départemens sont priés de donner leur procuration pour toucher le montant de leurs primes, et d'y joindre un reçu signé d'eux-mêmes.

Les originaux du procès-verbal seront communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance. Les bulletins qui n'ont pas gagné à ce tirage concourront à tous les tirages suivans, qui se composent encore de soixante-deux mille francs divisés en quarante-et-un lots; il sera tiré, à fin février prochain, une prime de huit mille francs et huit de cinq cents.

DÉPÔT GÉNÉRAL ET CENTRAL DES PUBLICATIONS DES ÉDITEURS-UNIS DE PARIS,
RUE DE LA PRÉFECTURE, N. 6, AU 2^e, A LYON,
 au bureau du Journal des Connaissances utiles.

Pour chaque somme de cinq francs payée en abonnement ou pour l'acquisition d'un ou de plusieurs ouvrages qu'on trouve au dépôt central. Il sera donné à titre de prime, un bulletin pouvant gagner successivement les 75,000 fr. déposés par les Éditeurs-Unis de Paris.
 Dépôt de toutes les publications pittoresques.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8) Samedi prochain, sept janvier mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente forcée et au comptant d'objets mobiliers saisis, qui consistent en banque, grand garde-habit, secrétaire, pendule, tables, tableaux, divers schals en laine et autrement, rubans de diverses couleurs, foulards, psyché, et beaucoup d'autres objets.
 VIDAL.

VENTE AUX ENCHÈRES,

(9) D'un mobilier considérable, hôtel de la Manécanterie, rue de l'Archevêché, n. 2, au 2^e, dépendant de la succession de M. Martin, ancien magistrat.

Lundi onze janvier mil huit cent trente-six, et jours suivans, à dix heures, il sera procédé au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de plusieurs belles glaces, meuble de salon, console, table à thé, rideaux en soie, bureaux, commodes, tables à coulisses et autres, batterie de cuisine, porcelaine, verrerie; une machine électrique, plusieurs centaines de bouteilles pleines de vin rouge de pays, de Bordeaux et étrangers.

Vendredi quinze janvier, à onze heures du matin, on vendra deux montres avec chaînes, clé et cachets or, un brillant du poids de 4 karats 1/2 environ, monté en épingle, et une bague émeraude entourée de brillans.

VENTE APRÈS DÉCÈS,

(7) D'un mobilier considérable, Ecole royale Vétérinaire de Lyon, quai de l'Observance, au troisième étage.

Aujourd'hui lundi quatre janvier, l'an mil huit cent trente-six, et jours suivans, à dix heures précises du matin, il sera procédé, dans le domicile susdit, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier considérable, lequel se compose de :

Plusieurs bois de lits à bateau, dossiers renversés, et autres; commodes, secrétaires, grandes armoires en bois de noyer, placards en bois de sapin verni, tables de diverses formes et grandeurs, en bois de noyer et de sapin, dont plusieurs à allonges; tables à thé, à quadrilles, et à toilette, en bois d'acajou et de noyer; garde-manger, buffet de salle et console à dessus de marbre, guéridon, corps de bibliothèque en bois d'acajou et de noyer, canapés, fauteuils recouverts en velours d'Utrecht, chaises bois et paille;

Un grand nombre de lits de plume, de matelas en laine et crin, oreillers et traversins coutil et plume, couvertures en laine, coton, soie et indienne piquée; rideaux de lits, d'alcôves et de croisées, en soie, indienne et calicot, etc., etc.;

Pendules, candélabres, flambeaux, glaces de diverses grandeurs, porcelaine, faïence, verrerie, fontaine en zinc verni, batterie de cuisine en cuivre, fer, fonte et tôle.

Vins de Ste-Foy, Côte-Rôtie, et autres, en fûts et en bouteilles.

LIVRES, GOUACHES, GRAVURES ET MÉDAILLES.

Le jeudi sept du présent mois, à dix heures précises du matin, il sera procédé à la vente de 50 gravures de Morghen et autres, vues de Rome, plusieurs gouaches représentant des vues de Naples et autres;

400 volumes ouvrages divers, reliés et brochés, parmi lesquels on remarque les œuvres de Voltaire, Racine, Corneille, Buffon, Molière, Boileau, Regnard, Montaigne, Malherbe, La Bruyère, Bossuet, Massillon, etc., etc.

Plusieurs médailles en bronze et argent.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

ment les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc., etc., se trouve chez MM. Guichard et Vernet, pharmaciens à Lyon, Maurel à St-Etienne, Vial à Roanne, Michel à Tarare.
 Prix du flacon : 2 fr. 50 c. (1454-4)

AVIS AU COMMERCE.
 SERVICE DE FOURGONS EN POSTE
 DE LYON A PARIS,

ET VICE VERSA.

Cette entreprise, établie par les Maitres de Poste et qui pourra être nommée *Service du Commerce*, par la célérité et l'économie qu'elle présentera sur toutes les entreprises existantes, commencera le 1^{er} mars 1836. MM. les Négocians recevront très-incessamment les prospectus.



(15) Les heureux résultats obtenus journallement par l'emploi du Sirop de Stochas, dans les rhumes, toux opiniâtres, catarrhes, coqueluche, enrrouemens, asthmes, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge.

Chaque topette est accompagnée d'un prospectus où sont consignés ses succès, et qui indique la manière d'en faire usage. Prix : 4 fr. et 2 fr., chez Perenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon.

(1566) ENGELURES.

De tous les remèdes connus jusqu'à ce jour comme spécifiques des engelures, aucun ne peut être comparé à celui découvert par Quet, pharmacien. Les succès nombreux qu'il a déjà obtenus, sont un sûr garant de son efficacité.

Se vend à sa pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n. 31.

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDAGE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 15, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTORISÉS, et Michel, pharmacien à Tarare. (1473-6)

(12) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix : 5 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Dépôt, à Lyon, chez M. Biétrix et Cie., rue Neuve, n° 12; et à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie.

AVIS.

En charge à Nantes les navires espagnols suivans, départ fin janvier : Pour Cadix, Séville, Alicante et Valence, le navire ACTIVO, capitaine Albin. Pour Bilbao, Santander et la Corogne, le SAN FEDEL, capitaine Echeorria. S'adresser à MM. Marillet et Genson, consignataires à Nantes. (6-2 2)

BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER.

Les fonds français qui avaient ouvert en hausse, ont éprouvé un peu de baisse, sans cause politique, vers la fin de la Bourse. Il en a été de même des fonds espagnols.

Le message de Jackson est généralement interprété d'une manière favorable au maintien de la paix.

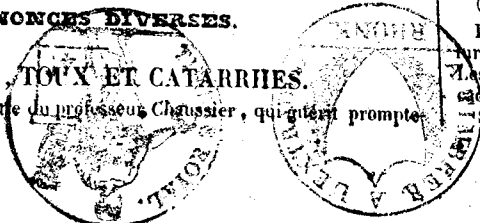
On a annoncé une faillite. Quelques autres sont attendues.

Cinq pour cent	108 75	108 80	108 55	108 55
— fin courant	409	109 20	108 85	108 85
Quatre pour cent	"	"	"	"
Trois pour cent	81 10	81 15	81 5	81 5
— fin courant	81 40	81 40	81 40	81 40
Rentes de Naples	97 95	98	97 95	97 95
— fin courant	98 55	98 50	98 55	98 50
Rentes perpétuelles	58			
Emprunt Cortès	"			
Actions de la Banque	2135	2137	50	
Quatre Canaux	1212	50	1215	75
Caisse hypothécaire	"			
Emprunt d'Haïti	425	430		

ANNONCES DIVERSES.

RHUMES, TOUX ET CATARRHES.

Le sirop suivant la recette du professeur Chaussier, qui agit promptement.



V. PENICAUD, Rédacteur en chef, l'un des Gérans.